

Compte rendu de séance du Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE Séance ordinaire du 30 Juin 2020

L' an 2020 et le 30 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bougy-lez-Neuville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de MAROIS Isabelle, Maire.

Présents : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie, VANNIER Annick, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Excusée : Mme VINCENOT Béatrice

Absents ayant donné procuration : Mme TUPENOT Marie Astride à Mme MAROIS Isabelle, M. DETROIT Daniel à M. BOULANGER Jean-Claude

Nombre de membres

🕒 Afférents au Conseil municipal : 11

🕒 Présents : 8

Date de la convocation : 26/06/2020 **Date d'affichage** : 26/06/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 06.07.2020 et publication le 10.07.2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANNIER Annick

SOMMAIRE

DELEGATION D ATTRIBUTION ET DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LE MAIRE - D_2020_021

TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET - D_2020_022

PROPOSITION DE NOMINATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CCID - D_2020_023

DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUVANT SIEGER AUX DIVERSES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES le Moulin Brûlé DE LA CCF - D_2020_025

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D APPEL D OFFRE - D_2020_024

AUTORISATION DE POURSUITE PERMANENTE ET GENERALE AU TRESORIER - D_2020_026

VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 ETABLI PAR LE TRESORIER - D_2020_027

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019 - D_2020_028

VOTE DES TAUX D IMPOSITION - EXERCICE 2020 - D_2020_029

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DATE DU 5 MARS 2020 - D_2020_030

ACQUISITION D UN PHOTOCOPIEUR - D_2020_031

REALISATION DU PAVAGE DEVANT L EGLISE SAINT SULPICE - D_2020_032

AMENAGEMENT DE LA RUELLE DE L EGLISE SAINT SULPICE - D_2020_033

TRAVAUX DE PEINTURE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE ET DU CIMETIERE - D_2020_034

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE - D_2020_035

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL- FAPO 3EME CAMPAGNE 2020 - D_2020_037

AIDE SOCIALE AUX SENIORS DE NOTRE COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE - D_2020_038

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2019 SUR L EXERCICE 2020 - D_2020_039

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020 - D_2020_040

PROJET DE CHARTE ENGAGEMENT DEPARTEMENTALE DES UTILISATEURS AGRICOLES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - D_2020_041

PROPOSITION MISE A JOUR GESTION DU CIMETIERE - LOGICIEL ET PLAN - D_2020_036

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - FAPO 2ème campagne 2020 - D_2020_042

**DELEGATION D ATTRIBUTION ET DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A
MADAME LE MAIRE réf : D_2020_021**

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, décide à l'unanimité de donner délégation à Madame le Maire pour :

fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et , d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées sans formalités préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

fixer les reprises d'alignement en application du code de l'urbanisme,

Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

**TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE AU
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET
réf : D_2020_022**

Madame le Maire fait lecture à son assemblée du courrier de la Préfecture en date du 27 mai 2020 précisant qu'à la date d'élection du Président de l'EPCI, soit la Communauté de Communes Forêt, les pouvoirs de police spéciale seront automatiquement transférer à celui-ci.

Les pouvoirs de police visés au A de l'article L. 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales sont :

Assainissement, réglementation de la gestion des déchets ménagers, stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, circulation et stationnement, autorisation de stationnement des taxis, habitat insalubre.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré, accepte le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Forêt,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

**PROPOSITION DE NOMINATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS CCID réf : D_2020_023**

Madame le Maire informe son Conseil que la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE doit proposer 24 personnes afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Celle-ci se compose du Maire ou d'un de ses adjoints et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Les conditions à remplir pour être proposé commissaire sont:

avoir 18 ans , être de nationalité française, jouir de ses droits civils, être inscrits aux rôles d'imposition directes locales dans la commune (TF- TH - CFE), être familiarisé avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Son rôle majeure est de donner un avis chaque année sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale et de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la liste des propositions comme suit (cf tableau annexe) et charge Madame le Maire de transmettre la liste des propositions à la Direction Générale des Finances Publiques.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention: 0)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUVANT SIEGER AUX DIVERSES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES le Moulin Brûlé DE LA CCF réf : D_2020_025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte rendu du Conseil Communautaire daté du 16 juin 2020,

Vu les commissions intercommunales de la CCF,

Madame le Maire propose à son Conseil de participer aux diverses commissions intercommunales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose les représentants suivants aux commissions indiquées

ECONOMIE :

M DUFOUR Jean Michel domicilié le Moulin Brûlé aux Bordes Latrées à BOUGY

SERVICE A LA POPULATION :

Isabelle MAROIS chemin du Jarry à BOUGY

Chantal BOURGOIN chemin de la Grille à BOUGY

SOLIDARITE

Isabelle MAROIS chemin du Jarry à BOUGY

Chantal BOURGOIN chemin de la Grille à BOUGY

COMMISSION INTERCOMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Isabelle MAROIS chemin du Jarry à BOUGY

Jean Philippe BEAUVALLET rue du Poteau à BOUGY

COMMISSION LOCALE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Isabelle MAROIS chemin du Jarry à BOUGY

Jean Claude BOULANGER route des Vallées d'Orléans à BOUGY

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L ACCESSIBILITE

Isabelle MAROIS chemin du Jarry à BOUGY

Sylvie GALERNE chemin du Pont au Lac à BOUGY

COMMISSION FOURRIERE ANIMALE DU LOIRET

Isabelle MAROIS chemin du Jarry à BOUGY

Annick VANNIER rue du Bignon à BOUGY

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D APPEL D OFFRE réf : D_2020_024

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe son Conseil que la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE doit constituer une Commission d'Appel d'Offre .

Elle se compose du Maire ou de son adjoint, et de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Son rôle est de garantir la transparence dans l'attribution des marchés publics, d'examiner les candidatures, et les offres dans le respect du Code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité

D' élir les membres de la CAO de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE, comme suit:

M DUFOUR Jean Michel titulaire,

M BEAUVALET Jean Philippe, titulaire

M BOULANGER Jean Claude, Titulaire

M PATY Gérard, Suppléant

Mme BOURGOIN Chantal, suppléante

M DETROIT Daniel, suppléant

Précise que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

**AUTORISATION DE POURSUITE PERMANENTE ET GENERALE AU TRESORIER réf :
D_2020_026**

Madame le Maire présente à son assemblée le courrier de notre Trésorier relatif aux poursuites en cas d'impayé.

Il explique les différentes procédures à disposition du Trésorier, afin de faciliter le recouvrement des créances contentieuses de la Commune.

Vu le renouvellement de Madame MAROIS Isabelle aux fonctions de Maire de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE,

Il convient de statuer sur le renouvellement des autorisations permanentes et générales du comptable public du centre des finances de NEUVILLE AUX BOIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la mise en place de l'autorisation permanente et générale pour effectuer les poursuites suivantes :

Phase comminatoire par voie d'huissier de justice,

Mise en demeure de payer,

Saisie à tiers détenteur,

Saisie par vente d'huissier,

Vente.

Accepte la prise en charge des frais d'huissier dans le cadre de la phase comminatoire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019 ETABLI PAR LE TRESORIER réf : D_2020_027

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le **budget primitif de la Commune de l'exercice 2019 et les décisions modificatives** qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2019** du budget de la Commune, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019 réf : D_2020_028

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités, le Conseil Municipal procède à la désignation du Président de séance, avant le débat sur le Compte Administratif 2019 du budget de la Commune,

M PATY Gérard prend la présidence de la séance lors du vote, alors que Madame MAROIS isabelle, Maire, quitte la séance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate pour l'exercice 2019 (du 01.01 au 31.12.2019):

⌚ un déficit de fonctionnement de :	41 067,69 €
⌚ un excédent d'investissement de :	3 137,59 €

Constate un cumul au 31 décembre 2019:

⌚ un excédent de fonctionnement de :	113 893,72 €
⌚ un déficit d'investissement de :	20 707,83 €
⌚ des RAR en dépense (RAR recette 9 795 - RAR dépense 37 490 €)	27 695,00 €
⌚ soit un besoin de financement de :	6 987,17 €

Approuve le Compte Administratif 2019 de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

VOTE DES TAUX D IMPOSITION - EXERCICE 2020 réf : D_2020_029

Le Conseil Municipal, Vu le produit fiscal attendu, les prévisions budgétaires de l'année 2020, et la baisse de la Dotation Globale Forfaitaire attribuée par l'Etat, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

⌚ Taxe d'habitation :	15,00 %
⌚ Taxe foncière (bâti) :	9,00 %
⌚ Taxe foncière (non bâti) :	19,30 %

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DATE DU 5 MARS 2020 réf : D 2020 030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes CCF,
Vu le Rapport de la CLECT daté du 5 mars 2020,
Vu la délibération de la Communauté de Communes CCF en date du 12 mars 2020,
Madame le Maire expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à notre Commune,
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, approuve la rapport de la CLECT en date du 5 mars 2020, et accepte le montant de l'attribution de compensation négatif de 8 201 € correspondant à l'ensemble des charges transférées.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

ACQUISITION D UN PHOTOCOPIEUR réf : D 2020 031

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet d'acquisition d'un photocopieur adapté aux besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après avoir examiné les différentes propositions, et en avoir délibéré, **décide de retenir la proposition présentée par l'entreprise RICOH dont le montant s'élève à 1 395,00 € HT soit 1 674, 00€ TTC**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

REALISATION DU PAVAGE DEVANT L EGLISE SAINT SULPICE réf : D 2020 032

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet de restauration du caquetoire de l'Eglise qui vient de s'achever. La restauration des marches de l'Eglise est également terminée. IL reste le pavage devant l'Eglise à finaliser. Madame le Maire expose le devis de l'Ets BELTOISE en charge de la maçonnerie réalisée pour cette restauration. Le devis pour la pose du pavage s'élève à 2 627,91 € HT soit 3 153, 49 €TTC

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après avoir examiné les différentes propositions, et en avoir délibéré, **Décide de retenir la proposition présentée par l'entreprise BELTOISE dont le montant s'élève à 2 627 ,91 € HT soit 3 153 ,49€ TTC**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

AMENAGEMENT DE LA RUELLE DE L EGLISE SAINT SULPICE réf : D 2020 033

Madame le Maire rappelle au Conseil les travaux réalisés à l'église. L'aménagement de la ruelle de l'Eglise reste à finaliser. Madame le Maire expose plusieurs devis relatif à la pose de barrières scellées et amovibles . Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après avoir examiné les différentes propositions, et en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de retenir la proposition présentée par l'entreprise SEREM Domiciliée 19 Avenue BAGNELL 64110 JURANCON -PAU, le modèle retenu est la barrière VAUBAN 150- RAL ROUGE 3004 dont le montant s'élève à 178.77 € HT / Unité. Le projet nécessite la pose de 2 barrières

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

L'option mobilité et verrouillage des barrières n'est pas retenue par 8 voix contre 2 voix pour 0 abstention

TRAVAUX DE PEINTURE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE ET DU CIMETIERE réf : D_2020_034

Madame le Maire rappelle au Conseil le besoin d'entretien et de peinture sur les huisseries portes, portail et volets des bâtiments de la Commune et du cimetière. Ces travaux n'ont pas été fait depuis trop longtemps et il est temps d'agir. Madame le Maire expose plusieurs devis relatif à ces travaux de peinture. Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après avoir examiné les différentes propositions, et en avoir délibéré, **décide de retenir la proposition présentée par l'entreprise DENIS GAUDIN SARL dont le montant s'élève à 3 640 € HT soit 4 368 € TTC**

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstention : 1)

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE réf : D_2020_035

Madame le Maire rappelle au Conseil le besoin de remplacement du matériel informatique du secrétariat de la mairie. Madame le Maire expose plusieurs devis relatifs à cette acquisition. Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après avoir examiné les différentes propositions, et en avoir délibéré, **décide de retenir la proposition présentée par l'entreprise EIRL CHAOURAR Nabil installée à BOUGY LEZ NEUVILLE dont le montant s'élève à 2077.73 € HT soit 2 493.28 € TTC.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL- FAPO 3EME CAMPAGNE 2020 réf : D_2020_037

Madame le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de la FAPO (communes à faible population) volet 3 bis- 3ème campagne 2020 pour les divers travaux d'investissement à venir de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE

Le coût estimé des travaux s'élève à 17 733.47 € HT

Devis travaux de peinture des bâtiments	3 640,00 €
Devis achat du photocopieur	1 395,00 €
Devis achat informatique	2 807.68 €
Devis logiciel Berger levrault	1 413,00 €
Devis Décoration de Noel	431,00 €
Devis pavage devant les marches de l'Eglise	2 627,91 €
Devis 2 barrières ruelle de l'Eglise	357,54 €
Devis gestion du cimetière	3 941.34 €
Devis garde corps de l'Eglise	1 120,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte les projets d'investissement de la Commune,

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret

Sollicite le soutien du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible

Demande l'autorisation de préfinancement,

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

AIDE SOCIALE AU SENIORS DE NOTRE COMMUNE DE BOUGY LEZ NEUVILLE

réf : D 2020 038

Madame le Maire rappelle à son conseil que lors de la commission finance réunie le 8 juin 2020, les conditions d'attribution de l'aide aux séniors ont été évoqué et discuté.

La commission propose au Conseil Municipal de modifier l'aide sociale annuelle attribuée aux séniors de notre Commune comme suit:

Les séniors sont les personnes qui figurent sur la liste électorale de BOUGY LEZ NEUVILLE agés de 70 ans et plus;

il leur sera accordé une fois par an soit un restaurant, soit un colis de fin d'année

Lorsque dans un couple , un des deux bénéficie du restaurant , l'autre sera invité gracieusement.

Les membres du Conseil Municipal sont également invités gracieusement, leur conjoint avec participation.

Les colis de fin d'année seront constitués de produits alimentaires locaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications proposées ci-dessus

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2019 SUR L EXERCICE 2020 réf : D 2020 039

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE

Vu les résultats du Compte Administratif 2019 de la Commune,

A Constaté un cumul au 31 décembre 2019:

⌚ un excédent de fonctionnement de :	113 893,72 €
⌚ un déficit d'investissement de :	20 707,83 €
⌚ des RAR en dépense (RAR recette 9 795 - RAR dépense 37 490 €)	27 695,00 €
⌚ soit un besoin de financement de :	6 987,17 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2020 aux comptes suivants :

⌚ en recette d'investissement	R 001 =	20 707,83 €
⌚ en recette d'investissement	R 1068 =	6 987.17 €
⌚ en recette de fonctionnement (113 893,72 – 6 987,17 €)	R 002 =	106 906,55 €
⌚ Résultats de clôture du CCAS au 31.12.2019	R002=	2623.89 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020 réf : D 2020 040

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE

Après examen du projet de budget communal 2020,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, Et après en avoir délibéré, adopte le **Budget Unique 2020 de la Commune**, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 226 409.44 €

Section d'investissement : 100 610.00 €

Le budget primitif 2020 établit avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

**PROJET DE CHARTE ENGAGEMENT DEPARTEMENTALE DES UTILISATEURS
AGRICOLIS DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

réf : D_2020_041

Madame le Maire fait lecture du projet de charte d'engagement pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs dans le Loiret, envoyée par la chambre d'agriculture du Loiret. il s'agit du décret d'application correspondant au décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation. Les agriculteurs du Conseil Municipal ont débattu sur le sujet. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Sollicite la Chambre d'agriculture pour la mise en place d'une indemnisation correspondante à la perte d'exploitation induite par les mesures de distanciation dûes aux nouvelles normes d'application.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

**PROPOSITION MISE A JOUR GESTION DU CIMETIERE - LOGICIEL ET PLAN réf :
D_2020_036**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la gestion du cimetière de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE,
Vu le besoin d'actualisation et de mise à jour du plan du cimetière,
Vu l'absence de registre des inhumations,
Vu la procédure de relève de sépulture à engager,
Vu le projet d'ensemble du cimetière proposé par l'entreprise NEOCIM située 5 allée Moulin Berger à ECULLY 69130
Vu l'exposé de Madame la Maire et de M BOULANGER jean Claude qui ont reçu l'entreprise prestataire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet d'ensemble de gestion du cimetière de BOUGY LEZ NEUVILLE et accepte le devis de l'entreprise NEOCIM dont le montant s'élève à 3 941, 34 € HT ainsi que le contrat d'assistance téléphonique annuel de 120 € HT

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - FAPO 2ème campagne 2020 réf :
D_2020_042**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de la FAPO (communes de faible population), afin de participer au financement de nos travaux de l'Eglise et de la Mairie.

Madame le Maire rappelle que le dossier de demande de subvention était à remettre avant le 15 avril 2020, pour bénéficier de la 2ème campagne 2020, et que le confinement imposé dès le 16 mars 2020 due au COVID 19, n'a pas permis au Conseil Municipal de se réunir, ni de délibérer à ce sujet.

Néanmoins le dossier a été envoyé au service du Département, pendant le confinement.

IL s'agit aujourd'hui de régulariser la situation en proposant au Conseil statuer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de la FAPO (communes à faible population) volet 3 bis- 2ème campagne 2020 pour les divers travaux d'investissement de l'Eglise et de la Mairie de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE

Le coût estimé des travaux s'élève à 19 021.68 € HT

Devis démoissage toiture de l'Eglise	4 017.75 €
Devis enduit gratté du mur de l'Eglise	2 968.56 €
Devis éclairage extérieur de l'Eglise	3 668.00 €
Devis restauration des marches de l'Eglise	3 958.37 €
Devis enduit gratté mur de la Mairie	4 409.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Adopte les projets d'investissement de la Commune,
 Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret
 Sollicite le soutien du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible
 Demande l'autorisation de préfinancement,
 Autorise Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.
 A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

L'inauguration du caquetoire reste à organisée pour remercier l'ensemble des financeurs du projet . La date proposée est le 10 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23:30

NOM	Prénom	Fonction	Signature
MAROIS	Isabelle	Maire	
BOULANGER	Jean-Claude	1er Adjoint	
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
DETROIT	Daniel	Conseiller	
TUPENOT	Marie Astride	Conseiller	
GALERNE	Sylvie	Conseiller	
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	
VANNIER	Annick	Conseiller	
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
VINCENOT	Béatrice	Conseiller	
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	